

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 02 avril 2024

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

28 mars 2024

Date d'affichage:

28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO

Représentés : Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX, Muriel WOLKOWICKI par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER RURAL ET À L'ADMR DE CRÈCHES S/SAÔNE - DE_2024_24

À l'occasion du 70ème anniversaire du Foyer Rural et de l'ADMR de Crèches s/Saône, une manifestation se déroulera le dimanche 16 juin 2024 à l'espace "Four à Chaux" et sera animée par diverses démonstrations, représentations, expositions, histoires sur le fonctionnement, etc.

Pour financer ce projet, ces deux associations ont déposé un dossier de demande de subvention exceptionnelle auprès des communes concernées.

Pour rappel, 20 habitants chânois sont adhérents du Foyer Rural et 21 personnes sont accompagnées par le personnel de l'ADMR.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 300.00 € aux associations du Foyer Rural et de l'ADMR de Crèches sur Saône afin de participer à la journée du 70ème anniversaire,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 04/04/2024
et publié ou notifié
le 04/04/2024



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

